




Nouvelle présentation du certificat de signe de sécurité

A partir de 2012, l'autorisation pour le signe de sécurité  se présente sous un nouvel aspect : elle paraît désormais sur un certificat avec filigrane et bande holographique. Grâce à cette nouvelle présentation, le signe de sécurité sur le certificat est mis encore plus en valeur. Les fabricants, commerçants et les distributeurs peuvent ainsi montrer de façon plus efficace que le matériel électrique concerné porte le signe de sécurité de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI selon l'Ordonnance suisse sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26).

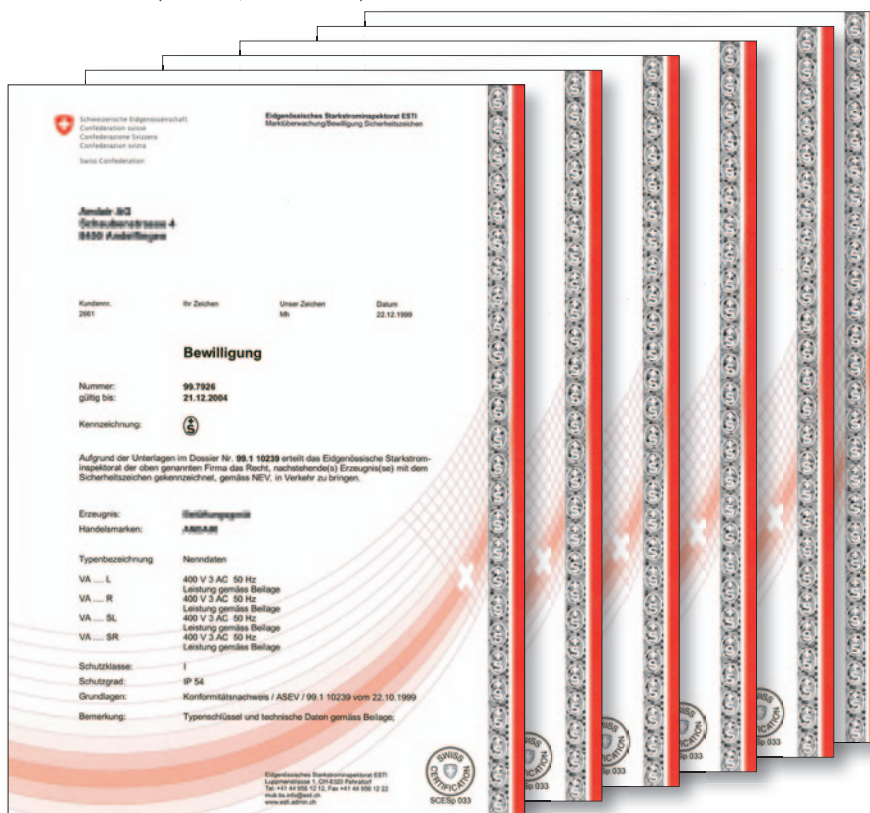
 Les produits portant ce label font preuve de sécurité.

Dario Marty, ingénieur en chef

Adresse pour les demandes de précision :

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Autorisation du signe de sécurité
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf

Information : Tél. No. 044 956 12 30, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch



Nouvelle autorisation du signe de sécurité – avec filigrane et bande holographique.